



Juin 2009

DDEA Loire



Document d'objectifs Natura 2000

« OISEAUX » DE LA PLAINE DU FOREZ

Rapport de synthèse



Milieux naturels et biodiversité

Milieux naturels et biodiversité
Politiques de développement durable
Concertation et formation
Énergie et climat
Aménagement et projets de territoire



mosaïque-environnement.com

Juin 2009

DDEA Loire

Document d'objectifs Natura 2000

« OISEAUX » DE LA PLAINE DU FOREZ

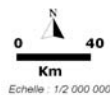
Rapport de synthèse



Références du site :	FR 8212024
Nom :	Plaine du Forez
Département :	Loire
Communes	St-Georges-de-Baroille, Pommiers, St-Germain-Laval, Balbigny, Nervieux, Pouilly-les-feurs, Sainte-Foy-Ste-Sulpice, Epercieux-St-Paul, Bussy-Albieux, Mizerieux, Civens, Cleppe, Arthun, Salvizinet, St-Etienne-le-Molard, Ste-Agathe-la-Bouteresse, Boen, Poncins, Feurs, Salt-en-Donzy, Montverdun, Valeille, Chambeon, St-Laurent-la-Conche, Marcilly-le-Chatel, Mornand, St-Paul-d'Uzore, St-Cyr-les-Vignes, Chalain-d'Uzore, Magneux-Haute-Rive, Marclopt, St-André-le-Puy, Montrond-les-Bains, Chalin-le-Comtal, Champdieu, Savigneux, Boisset-les-Montrond, Grézieux-le-Fromental, Cuzieu, Montbrison, Unias, l'Hôpital-le-Grand, Précieux, Rivas, Craintilleux, St-Romain-le-Puy, Veauche, Veauchette, Sury-le-Comtal, St-Cyprien, Andrézieux-Bouthéon, Bonson, St-Just-St-Rambert, St-Marcellin-en-Forez (54 communes)
Superficie :	Environ 32 800 hectares
Historique :	Le site de la Plaine du Forez a été inventorié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO RA 09) pour la nidification d'espèces remarquables, mais aussi comme site d'hivernage et halte migratoire, notamment pour les oiseaux d'eau. La ZICO couvrait 80 000 ha (88 communes). Le site a été désigné comme ZPS par arrêté ministériel en avril 2006, après une étude de définition (cf. cartes ci-après et carte n°1 de l'atlas cartographique au 1/50 000).

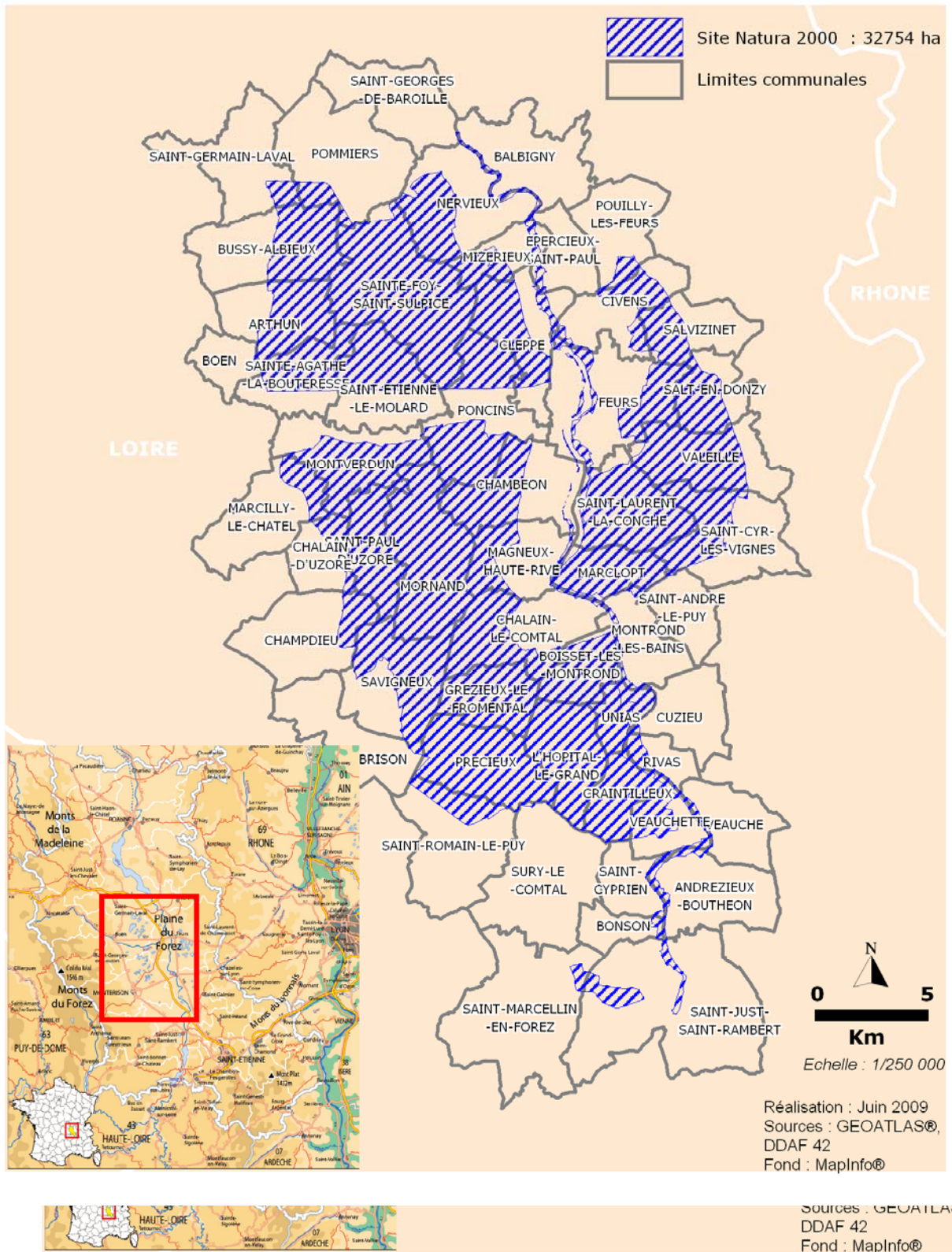
Le site Natura 2000 FR 821 2024 « Plaine du Forez » s'étend de part et d'autre de la Loire, au cœur de la plaine du Forez, vaste région d'étangs et de grands champs (cf. carte d'occupation du sol au 1/50 000 n°2 de l'atlas cartographique). Il concerne 54 communes, toutes situées dans le département de la Loire.

De nombreuses espèces d'oiseaux remarquables sont liées aux étangs et milieux fluviaux et sont reconnues d'intérêt majeur au niveau national : Guifette moustac, Héron pourpré, Sterne pierregarin, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-bœuf, Echasse blanche (très rare), Busard des roseaux, Blongios nain (très rare).



Réalisation : Juin 2009
Sources : Dren Rhône-Alpes
Fond : MapInfo®

Localisation du site Natura 2000 FR 821 2024 « PLAINE DU FOREZ »



SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES A PRENDRE EN COMPTE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Le périmètre du site Natura 2000 « Oiseaux » de la plaine du Forez couvre une surface de 32 800 ha comprenant plusieurs bourgs et hameaux. Le développement urbain ne peut donc être limité sur tout le périmètre de la ZPS. Il doit en revanche être contrôlé pour limiter la destruction d'habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Une cartographie des enjeux liés aux « oiseaux » a donc été réalisée de manière à fournir aux collectivités, dans le cadre du document d'objectifs, un outil pratique et synthétique permettant de les aider dans la définition des documents d'urbanisme à prendre en compte, le plus en amont possible dans leur projet, les enjeux relatifs aux oiseaux.

Cette cartographie permet également de définir le niveau d'approfondissement nécessaire pour les évaluations d'incidences art.6 et évaluation des PLU, suivant les secteurs concernés.

Nous attirons l'attention sur le fait que cette cartographie des enjeux a été établie à une petite échelle, au 1/50 000 (cf. carte de synthèse des enjeux n°9 de l'atlas cartographique au 1/50 000) de sorte que les enveloppes cartographiées ne sont qu'indicatives et n'ont donc pas pour vocation à être appliquées à l'échelle cadastrale. Par souci de lisibilité, la cartographie présentée ci-après est présentée au 1/250 000.

Présentation de la carte

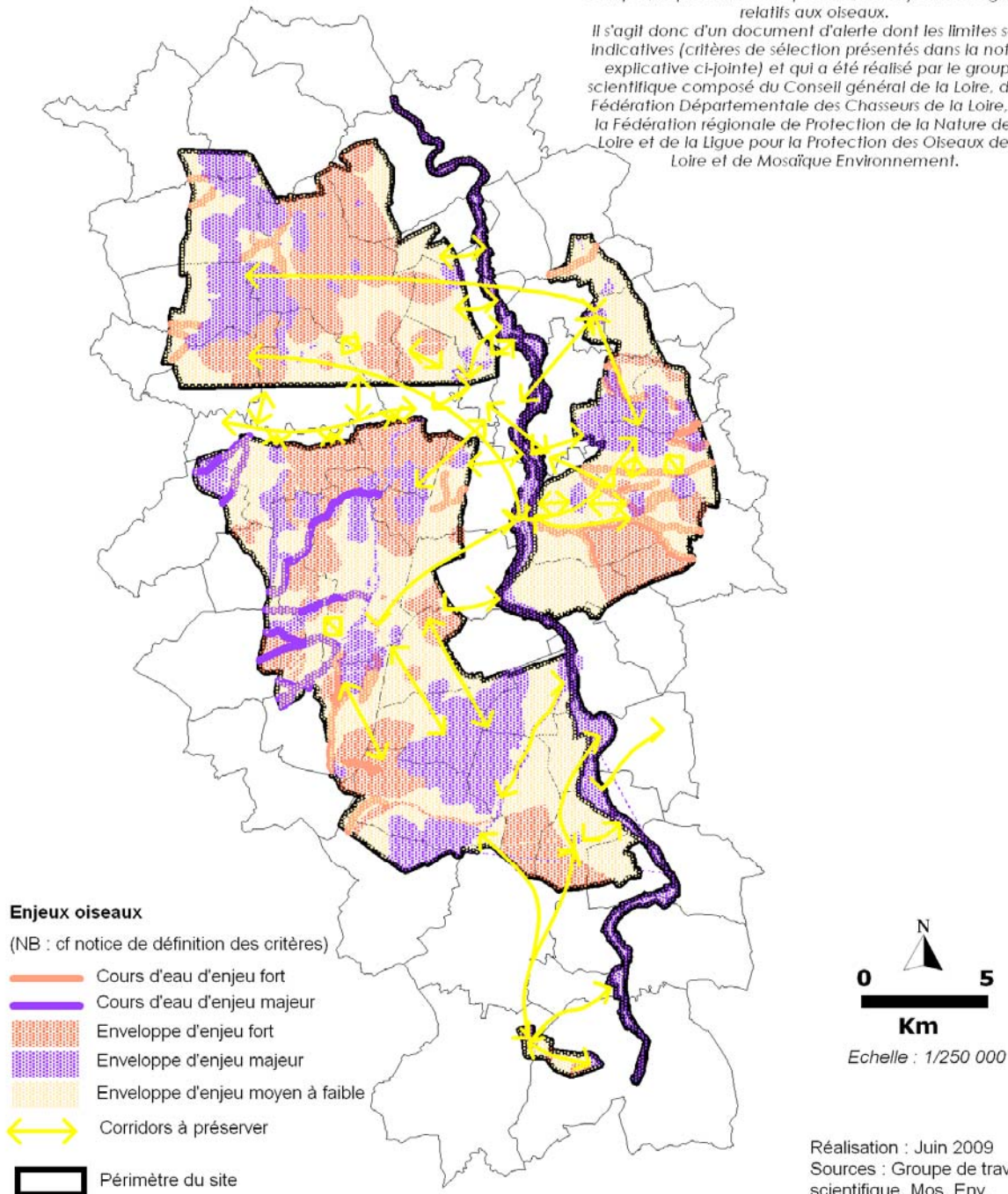
Deux types d'information sont figurés sur cette carte :

- trois principales enveloppes en pointillés (cf. note ci-après) définies sur la base des critères ci-après (enjeu faible à moyen, enjeu fort et enjeu majeur).
- des corridors biologiques majeurs à prendre en compte.

Document d'objectifs Natura 2000 "Oiseaux" de la Plaine du Forez Carte de synthèse des enjeux écologiques relatifs aux oiseaux à prendre en compte dans les projets de développement

NB : L'objectif de cette carte est de fournir aux collectivités un outil pratique et synthétique permettant de les aider dans la définition des documents d'urbanisme afin de prendre en compte, le plus en amont possible, les enjeux écologiques relatifs aux oiseaux.

Il s'agit donc d'un document d'alerte dont les limites sont indicatives (critères de sélection présentés dans la notice explicative ci-jointe) et qui a été réalisé par le groupe scientifique composé du Conseil général de la Loire, de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire, de la Fédération régionale de Protection de la Nature de la Loire et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire et de Mosaïque Environnement.



Critères scientifiques de définition des enveloppes à enjeux proposées hors zones de bourgs et hameaux existants

1) Enveloppe d'enjeu majeur d'un point de vue écologique pour les oiseaux

- ⇒ **Ce secteur correspond globalement aux secteurs les plus importants pour la conservation des oiseaux dans la plaine du Forez. Il s'agit des oiseaux représentant un enjeu majeur ainsi que les oiseaux localisés.**

En dehors des hameaux et bourgs existants, l'urbanisation n'est pas souhaitable dans ce secteur afin de préserver de toute destruction les habitats d'oiseaux d'intérêt européen. Les zonages à privilégier dans cette enveloppe sont N et A qui ne permettent pas la construction en dehors de l'existant excepté des constructions dans le cadre des activités agricoles et piscicoles.

Critères de sélection :

- Zones importantes (certaines et potentielles) pour la nidification des oiseaux de l'annexe 1 qui sont liés aux étangs et au fleuve (ex : Guifette moustac, hérons arboricoles, Sterne pierregarin) ;
- Cours d'eau de la Loire (non constructible) (ex : Sterne pierregarin, Bihoreau gris);
- Zones de nidification du Hibou Grand-Duc ;
- Zones de nidification des espèces du Grèbe à cou noir ;
- Zones concernées par une protection réglementaire ou un inventaire (site Natura 2000 Directive Habitats (= pSic), Réserve naturelle, APPB, etc...)

2) Enveloppe d'enjeu fort d'un point de vue écologique pour les oiseaux

- ⇒ **Ce secteur correspond globalement à des zones « noyaux », de forte densité d'oiseaux d'enjeu moindre et/ou de répartition diffuse (cas de l'Œdicnème criard).**
- ⇒ En dehors des hameaux et bourgs existants, l'urbanisation n'est pas souhaitable dans ce secteur. Si l'urbanisation est nécessaire et qu'aucune solution alternative n'existe, des mesures compensatoires doivent être définies – l'évaluation d'incidences doit être approfondie et présenter des inventaires écologiques spécifiques :

Critères de sélection :

- Prairies de nidification du Courlis cendré;
- Zones de forte densité de l'Œdicnème criard connues
- Zones à réseau bocager dense (ex : Huppe fasciée, Chouette chevêche) et favorables à la nidification des espèces bocagères en forte densité (ex : Pie-grièche écorcheur,)
- Grands massifs forestiers ; (ex : Pic noir, Bondrée apivore...)
- Autres zones d'étangs pourvues d'une roselière caractéristique (+ périmètre de 200 m autour) (ex : habitat potentiel du Héron pourpré).
- Cours d'eau hors cours d'eau en site directive habitats (ex : Martin pêcheur);
- Zones de halte migratoire pour les busards et autres rapaces.

3) Enveloppe d'enjeux écologiques moyens à faibles d'un point de vue écologique pour les oiseaux

Remarque importante : Pour établir la cartographie des enveloppes à enjeux, nous avons choisi délibérément de ne pas distinguer les enveloppes d'enjeux moyen et faible compte-tenu de l'échelle de restitution au 1/50 000 : il convient donc d'étudier chaque projet au cas par cas en fonction des critères précédents afin de savoir dans quelle catégorie il s'insère.

=> **L'urbanisation est possible dans ce secteur.** Toutefois, les études d'environnement doivent préciser les enjeux et impacts sur les habitats et espèces d'oiseaux et choisir des solutions de moindre impact. Sans préjudice de l'application de la réglementation sur les espèces protégées et de l'évaluation d'incidences des plans, projets, travaux et programmes Natura 2000, et sous réserve d'une expertise préalable (LPO 42, FDC 42, CG 42, BET...), les projets, travaux, plans et programmes à l'intérieur de la zone à enjeux faibles à moyens ne présentent, *a priori*, pas d'impact notable sur les enjeux de conservation du site.

Critères de sélection des secteurs à enjeux moyens :

Milieux de nature ordinaire :

- Autres cultures et prairies non concernées par les critères précédents ;
- Autres bois non concernées par les critères précédents ;
- Autres plans d'eau non concernés par les critères précédents ;

Critères de sélection des secteurs à enjeu faible :

- Zones urbaines ;
- Périphérie des bourgs, au sein de l'habitat dispersé (sauf si présence de sites répondant aux critères ci-dessus)
- Certaines zones prévues à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme (dans la mesure où elles ne répondent pas aux critères des classes 1 et 2 et s'inscrivent en périphérie des bourgs)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS PAR OBJECTIF

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTRE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
ENJEU : PRESERVATION DE TOUS LES OISEAUX REMARQUABLES* DE LA PLAINE DU FOREZ							
Diversité des productions agricoles à l'origine d'une occupation du sol variée sur la plaine du Forez.	Maintenir la diversité agricole du territoire (prairie naturelle, cultures, haies...) en tant qu'habitats d'oiseaux	Mise en place de MAET qui participent au maintien des habitats d'oiseaux					toutes les Mesures MAET
Forte croissance démographique depuis une dizaine d'années	Eviter la consommation et la fragmentation d'espaces agricoles et naturels (étangs, bois, haies...) en tant qu'habitats d'oiseaux	Prévoir un développement compatible avec les ressources du territoire	COM3: Prise en compte des enjeux de préservation des oiseaux dans les documents d'urbanisme (ex : SCOT, PLU) et les projets d'aménagement et de développement				
Perte de la Surface Agricole Utile notamment liée à l'étalement urbain (diminution de 6600 ha entre 1979 et 2000)		Maintien des surfaces agricoles à l'échelle du site Natura 2000 : dans le cadre des documents de planification et documents d'urbanisme					
Plusieurs projets d'aménagement de nouvelles infrastructures routières liés à l'évolution démographique sont recensés (déviation, doublement de voiries, A89...)		Maintien de corridors biologiques : préservation des cordons boisés de bords de cours d'eau (ripisylve) / Prise en compte des enjeux écologiques relatifs aux oiseaux dans les documents d'urbanisme					
Le schéma des carrières prévoit l'ouverture de carrières dans la Zone de Protection Spéciale (périmètre du site Natura 2000)		Mise en application des évaluations d'incidences au titre l'article 6 de la Directive Habitats-faune-flore 92/43/CEE Prise en compte de l'impact cumulé de création ou d'extension de carrières par les services de l'Etat lors de l'instruction des dossiers d'étude d'environnement ; La réhabilitation de carrières et gravières de fera en concertation entre les services de l'Etat, la profession agricole, les carriers et la structure animatrice ; Un suivi écologique des réaménagements de carrières en fin d'exploitation devra être recherché.	COM2 : Préconisations dans le cadre de projets de création ou d'extension de carrières et gravières en vue de la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la plaine du Forez				
Certaines espèces d'oiseaux sont sensibles au dérangement en période de nidification		Limitation des accès publics au grand public permanente ou temporaire des zones de nidification (héronnières, zones de grèves, berges, falaises...) pendant la période de reproduction (généralement entre mars et début juillet).				COM8 : Mesure A32324P – Mise en défens des annexes hydrauliques et + Mesure A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTÉ Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
Le grand public n'est pas toujours informé et conscient du dérangement qu'il peut occasionner.	Limiter la mortalité et le dérangement des oiseaux, liés à divers aménagements et infrastructures	Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact (ex : panneau).	COM5 : Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site et COM6 : Information du grand public in situ SUIV12: Information auprès des élus locaux sur la problématique des déchets et l'accès aux véhicules motorisés				
Les aménagements existants ou nouveaux sont susceptibles de perturber les oiseaux, voire d'accroître le risque de mortalité.		Mise en place de dispositifs adaptés (ex : dispositif d'effarouchement sur les lignes électriques, détournement de parcours de randonnées, mise en place d'un écran végétal...)	COM3 : Prise en compte des enjeux de préservation des oiseaux dans les documents d'urbanisme (ex : SCOT, PLU) et les projets d'aménagement et de développement				
Les travaux près des sites de nidification peuvent entraîner une perturbation importante, en particulier pour les espèces nichant en colonies.		En cas de travaux sur des sites de nidification d'oiseaux, intervention en dehors de leur période de reproduction (sauf cas particulier)	CHARTÉ NATURA 2000 : engagements étangs . cours d'eau & milieux annexes et milieux forestiers (abattage)	GESe1 : MESURES ETANG : conditions d'éligibilité		toutes les mesures MAET	
Forte pression sur la ressource en eau (AEP, irrigation, industries, barrage...) => raréfaction de la ressource. Certains étangs sont alimentés en eau par le canal du Forez : les propriétaires sont inquiets sur la pérennité de cette ressource. Modification du fonctionnement de la retenue de Grangent : impact sur l'alimentation en eau du canal.	Maintenir l'alimentation en eau des habitats d'oiseaux	Préservation d'une alimentation en eau suffisante des étangs (conservation du rôle du canal et des cours d'eau) et du fleuve Loire. Prise en compte des exigences des oiseaux d'intérêt communautaire dans le SAGE Loire en Rhône-Alpes : concertation entre la structure animatrice et la CLE, le SMIF, gestionnaire du canal du Forez et les gestionnaires des étangs. Mesures relatives aux travaux d'entretien et à la gestion des canaux, fossés, ouvrages hydraulique des étangs et cours d'eau.	COM1 : Concertation autour de la problématique de l'alimentation en eau des étangs de la Plaine du Forez et de la dynamique du fleuve Loire et COM4 : Cohérence avec d'autres politiques publiques			GESe2 : Mesures A32312 P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés des étangs et GESe3 : Mesures A32314 P et R : Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique et GESc1 : Mesure A32315 P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques des cours d'eau	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTRE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
Problèmes de qualité de l'eau des cours d'eau et étangs à l'échelle du bassin versant	Améliorer la qualité de l'eau des habitats d'oiseaux aquatiques (incidences indirectes sur la végétation aquatique et les ressources alimentaires)	Poursuite des actions engagées pour résorber les pollutions d'origine domestique et industrielle (amélioration des systèmes de récupération et traitement des eaux) à l'échelle du bassin versant	COM4 : Cohérence avec d'autres politiques publiques				
		Poursuite des efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole à l'échelle du bassin versant (mesures agri-environnementales liées à l'enjeu eau du SAGE qui viendront compléter les mesures sélectionnées dans le cadre du Docob Natura 2000 et répondant à l'enjeu de biodiversité).					
Manque de connaissance et d'information sur la démarche Natura 2000 et les richesses de la plaine du Forez.	Sensibiliser le grand public et les porteurs de projet à la préservation des oiseaux et habitats d'oiseaux de la plaine du Forez	Mise en place d'outils de communication . Ex : valoriser notamment le patrimoine naturel lié aux "étangs", au fleuve Loire, à la plaine agricole, et leurs activités traditionnelles (ex : diffusion de lettres d'information...)	COM5 : Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site				
Menace d'envahissement rapide par certaines espèces méconnues du grand public ou difficile à identifier (cas de la Jussie à l'état végétatif)	Sensibiliser le grand public et les porteurs de projet à la préservation des oiseaux et habitats d'oiseaux de la plaine du Forez	Formation à la reconnaissance et traitement des espèces végétales et animales envahissantes. Veille scientifique avec vigilance accrue pour certaines plantes dont le développement est très rapide : deux espèces de Jussies (<i>Ludwigia uruguayensis ssp. hexapetala</i> et <i>Ludwigia peploides</i>) ainsi qu'une plante exotique envahissante en Camargue découverte récemment dans un étang du Forez (<i>Heteranthera reniformis</i> qui est de la même famille que la Jacinthe d'eau). Mise en place d'un fond d'intervention en cas d'urgence.	COM7 : Formation à la reconnaissance et prévention des espèces végétales et animales envahissantes				
L'évolution des effectifs de certaines espèces est mal connue.	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution des oiseaux et habitats d'oiseaux de la plaine du Forez	Suivis scientifiques des espèces d'oiseaux remarquables / Valorisation et poursuite des suivis en cours	SUIV13 : Suivi des espèces nicheuses de l'annexe I d'intérêt majeur et SUIV14 : Suivi des oiseaux nicheurs des étangs et SUIV15 : Suivi des espèces nicheuses de l'annexe I d'intérêt majeur				

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
ENJEU : PRESERVATION DES OISEAUX REMARQUABLES LIES AUX ETANGS							
Enjeu concernant tous les oiseaux liés aux étangs							
Les activités de pisciculture et de chasse sur les étangs de la plaine du Forez sont garantes de la préservation des oiseaux. Tendances à une régression de l'activité piscicole => risque de changements dans les pratiques de gestion / Prolifération d'espèces exotiques envahissantes (ex : Ragondins, Jussie) / Régression des surfaces de roselières à Typhas et de la végétation flottante ...	Maintenir les étangs favorables à la nidification des oiseaux : étangs présentant des profils de berges et des niveaux de profondeur diversifiés, riches en nourriture et en végétation (roselières, herbiers aquatiques, boisements humides...)	<p>Respect des bonnes pratiques traditionnelles et réglementaires (code de bonnes pratiques) : Engagements : gestion en "bon père de famille" : Pratiquer une pisciculture extensive favorable aux oiseaux et à leurs habitats : présence d'une végétation palustre (roselières, jonchaies...) d'une surface minimale de 0,5 hectare et/ ou présence d'une espèce végétale protégée sur le plan national / Réaliser une vidange d'étang selon les respects des usages locaux et de la chronologie de chaîne d'étang (au moins une fois tous les 2 ans, sauf dérogation à 3 ans)</p> <p>Ne pas vidanger l'étang entre le 15 mars et 15 août, sauf dans le cas d'assec ou de travaux programmés et avec l'accord de la structure mandatée par le comité de pilotage. En cas de vidange accidentelle pendant cette période, prévenir le mandataire par écrit / Ne pas utiliser de pesticides dans les étangs / Garantir un entretien régulier des ouvrages / Ne pas exercer d'activité commerciale de type pêche à la ligne ou base de loisirs / Ne pas pratiquer de travaux lourds remettant en cause l'aspect paysager et l'intérêt écologique de l'étang / Lutter contre les espèces envahissantes pour lesquelles une intervention de lutte est prioritaire sur la plaine du Forez / Ne pas réaliser de travaux sur des sites de nidification d'oiseaux entre le 15 mars et le 15 juillet (période de reproduction). (sauf cas particulier d'étang en assec ou dérogation) + recommandations (cf. Charte)</p>		CHARTE NATURA 2000 : volet "étang"	GESe1 / MESURES ETANG (conditions d'éligibilité)		
Chaque étang est un cas particulier et il convient d'adapter les interventions et de mettre, à la disposition du gestionnaire, un outil simple.		Bien connaître l'écosystème étang et adapter les interventions au cas par cas: a) autorisation accordée au(x) chargé(s) de mission habilité(s) pour accéder aux parcelles conventionnées (courrier suivi par un appel téléphonique pour prise de RDV nominative)		CHARTE NATURA 2000	GESe1 / MESURES ETANG		

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTÉ Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
Chaque étang est un cas particulier et il convient d'adapter les interventions et de mettre, à la disposition du gestionnaire, un outil simple.	Maintenir les étangs favorables à la nidification des oiseaux : étangs présentant des profils de berges et des niveaux de profondeur diversifiés, riches en nourriture et en végétation (roselières, herbiers aquatiques, boisements humides...)	b) réalisation d'un diagnostic et propositions de recommandations de gestion			GESe1 / MESURES ETANG et Mesures aquacoles (M1 :Réalisation d'un plan de gestion)		
Les étangs de petite superficie et/ou pauvres en végétation palustre sont peu attractifs pour les oiseaux		Critère d'éligibilité de souscription au PLAN ETANG : l'étang doit couvrir une superficie minimale de 1 ha, être vidangeable, ne pas faire l'objet d'activité commerciale de type pêche ou base de loisirs, présenter une ceinture végétale palustre de 0,5 ha au moins et/ou une espèce végétale protégée sur le plan national			GESe1 / MESURES ETANG conditions d'éligibilités		
L'alimentation en eau des étangs est indispensable à la préservation des oiseaux liés aux étangs		Entretien et réhabilitation des digues et ouvrages liés aux étangs et aux canaux, fossés, ouvrages et installations d'alimentation des étangs (ex : étangs de la commune de Champdieu)			GESe1 / MESURES ETANG (volet optionnel "travaux structures annexes")	GESe2 : Mesure A32312 Pet R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés des étangs et GESe3 : Mesure A32314 P et R : Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique	
Certains étangs de la plaine du Forez sont concernés par des problèmes liés à l'eutrophisation de l'eau à l'origine d'un appauvrissement de la qualité biologique du milieu		Lutte contre l'eutrophisation des étangs : a) Pratique de l'assec recommandée une fois pendant la durée du contrat : la structure animatrice veillera à la bonne coordination des assecs à l'échelle de la chaîne et de la plaque d'étangs.			GESe1 / MESURES ETANG (volet optionnel "mise en assec des étangs")		
		Poursuite d'expérimentations : b) Apports de paille d'orge selon préconisation du diagnostic étang pour lutter contre le développement de cyanobactéries				GESe4 : A32327P : Expérimentations innovantes pour lutter contre l'eutrophisation des étangs préjudiciable aux oiseaux d'eau de la Plaine du Forez	
		c) Rééquilibrage des eaux des étangs : suivant les préconisations du diagnostic étang et si nécessaire, apports réguliers et fractionnés d'amendements calciques (nature, quantités, périodes et fréquence à définir pour chaque étang).					

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTES Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
Certaines espèces animales et végétales sont défavorables aux habitats d'oiseaux et aux oiseaux de la plaine du Forez, de manière directe ou indirecte : (ex : prédation exercée par le Grand Cormoran sur les poissons pouvant entraîner la mise en péril de la stabilité économique de l'étang, consommation d'herbiers aquatiques ou de roselières à Typhas par les Ragondins, concurrence végétale...).	Maintenir les étangs favorables à la nidification des oiseaux : étangs présentant des profils de berges et des niveaux de profondeur diversifiés, riches en nourriture et en végétation (roselières, herbiers aquatiques, boisements humides...)	Lutte contre les espèces envahissantes et / ou à problèmes : a) : surveillance et/ou élimination de ces espèces animales ou végétales	COM7 : Formation à la reconnaissance et prévention des espèces végétales et animales envahissantes	CHARTES NATURA 2000 : engagement "étang" (Lutter contre les espèces envahissantes pour lesquelles une intervention de lutte est prioritaire sur la plaine du Forez)	GESe1 / MESURES ETANG : Mesures Aqua-environnementales	GESe5 : Mesure A32320 P et R et Mesure F22711 : Chantier d'élimination ou de délimitation d'une espèce indésirable	
		b) étude de faisabilité pour la mise en place d'une station de stockage afin de sauvegarder les alevins en période d'hivernage du Grand Cormoran : analyse au regard des contraintes économiques, sociales et environnementales	SUIV11 –Opération innovante : étude de faisabilité pour la mise en place d'une station de stockage afin de sauvegarder les alevins en période d'hivernage du Grand Cormoran				
		c) Animation, par la structure animatrice du docob, du réseau de piégeurs de Ragondins avec les propriétaires et les communes.	COM7 : Formation à la reconnaissance et prévention des espèces végétales et animales envahissantes				
a) Oiseaux des roselières (Héron pourpré, Blongios nain, Busard des roseaux, autres espèces paludicoles)							
Constat de régression des surfaces de roselières à Typhas des étangs de la plaine du Forez	Maintenir et/ ou restaurer les roselières de Typhas dans les étangs	Restauration et création de roselières			GESe1 : MESURES ETANG (volet optionnel "travaux milieux") + MESURES AQUACOLE = M6 : Entretien de roselières (faucardage-gyrobroyage)		

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTÉ Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
Les roselières denses et en voie d'atterrissement sont moins favorables aux oiseaux que les roselières offrant des zones ouvertes en eau		Création de chenaux dans les roselières			GESe1 : MESURES ETANG (volet optionnel "travaux milieux")	GESe6 : Mesure A32310 R: Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Les berges en pente douce favorisent le développement des roselières		Reprofilage des berges en pentes douces					
b) Oiseaux nicheurs liés aux milieux aquatiques (jonchaies et végétation flottante) : Guifette moustac / Grèbe à cou noir / certains canards plongeurs (ex : Nette rousse, Fuligule milouin)							
Constat de régression des surfaces de végétation flottante des étangs de la plaine du Forez	Favoriser la nidification des espèces s'installant sur la végétation flottante	Préservation de la végétation des étangs aquatiques et rivulaires		CHARTÉ NATURA 2000 (recommandation volet "étang")	GESe1 : MESURES ETANG volet optionnel "conservation des habitats naturels"		
		Mise en place de radeaux à Guifettes				GESe7 : Mesure A32323 P – Aménagements artificiels en faveur des oiseaux	
c) Hérons arboricoles : Héron bihoreau / Aigrette garzette.							
Les hérons arboricoles ont besoin des boisements humides des étangs pour nicher	Maintenir les boisements humides associés aux étangs	Maintien de boisements humides		CHARTÉ NATURA 2000 (recommandation volet étang)	GESe1 / MESURES ETANG: volet optionnel "conservation des habitats naturels"		
d) Oiseaux des vasières : Echasse blanche nicheuse et autres limicoles migrateurs							
Les oiseaux des vasières se nourrissent au niveau des berges à pente douce exondée en fin d'été	Favoriser les vasières	Maintien et recréation des vasières (création de zones de haut-fond)			GESe1 / MESURES ETANG (volet optionnel "travaux milieux")		
e) Oiseaux nichant dans les prairies humides périphériques des étangs (ex : canards de surface : Chipeau, Colvert...)							
La plaine du Forez abrite de nombreux oiseaux d'eau nichant une partie de l'année dans les prairies humides périphériques des étangs, en particulier les canards de surface. La fauche précoce ou le pâturage intensif peuvent être un facteur d'échec important de la reproduction.	Préserver les nichées d'oiseaux dans ces prairies	Retard de fauche des prairies périphériques des étangs : Fauche interdite avant le 1er juillet avec déprimage possible avant le 25 avril; retard de fauche fixe sur toute la surface engagée ; Absence de destruction des prairies permanentes engagées; labour interdit, un seul travail superficiel du sol autorisé sauf cas particulier ; Absence d'écobuage et de brûlage dirigé, limitation de la fertilisation selon modalités, Maîtrise non chimique des refus et des ligneux selon modalités précises , etc. (cf. détail fiche Maet).					GESa1 : (=SOCLE H01 + HERBE-06)

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS					
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion			
			Fiches DOCOB	CHARTÉ Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET	
La plaine du Forez abrite de nombreux oiseaux d'eau nichant une partie de l'année dans les prairies humides périphériques des étangs, en particulier les canards de surface. La fauche précoce ou le pâturage intensif peuvent être un facteur d'échec important de la reproduction.	Préserver les nichées d'oiseaux dans ces prairies	Mise en défens temporaire de milieux remarquables en périphérie d'étang afin d'éviter la dégradation des nichées d'oiseaux remarquables occasionnée par le pâturage : Mise en défens de la surface engagée du 1er mai au 30 juin avec un déprimage possible avant le 25 avril. En cas de fauche exceptionnelle, celle-ci sera réalisée préférentiellement après le 15 juillet, et dans tous les cas, après le 1er juillet, et, si possible, en « coupes progressives » (réaliser quelques tours puis fauche par bandes extérieures pour faciliter la fuite des animaux) Absence de destruction des prairies permanentes engagées; labour interdit, un seul travail superficiel du sol autorisé sauf cas particulier ; Absence d'écobuage et de brûlage dirigé, limitation de la fertilisation selon modalités, Maîtrise non chimique des refus et des ligneux selon modalités précises , etc. (cf. détail fiche Maet).						GESa2 : (=socle H01 + MILIEU-01)
	Préserver les nichées d'oiseaux dans ces prairies	Ajustement de la pression de pâturage pour les prairies en périphérie d'étangs : chargement maximal instantané de 2 UGB/ha/an pour la parcelle engagée, ou la partie de parcelle, entre le 1er mai et le 30 juin (possibilité de ne pas engager la totalité de la parcelle par une mise en défens temporaire). Absence de destruction des prairies permanentes engagées; labour interdit, un seul travail superficiel du sol autorisé sauf cas particulier ; Absence d'écobuage et de brûlage dirigé, limitation de la fertilisation selon modalités, Maîtrise non chimique des refus et des ligneux selon modalités précises , etc. (cf. détail fiche Maet).						GESa4 : (=socle H01 + HERB-04)
		Fauche tardive des digues d'étangs hors période de nidification des oiseaux		CHARTÉ NATURA 2000 (recommandation volet étang)				

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTRE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
ENJEU : PRESERVATION DES OISEAUX REMARQUABLES LIES AU FLEUVE LOIRE & SES ANNEXES ET AUTRES COURS D'EAU							
Tous les oiseaux liés au fleuve Loire et ses annexes							
<p>Forte pression sur la ressource en eau - Le fleuve Loire connaît des fluctuations des niveaux d'eau en aval de la retenue de Grangent et des débits d'étiage insuffisants pour assurer le bon état écologique du cours d'eau. Evolution de la réglementation visant à accroître les débits réservés en période d'étiage.</p>	<p>Maintenir la valeur écologique du fleuve Loire et de ses annexes y compris sa richesse en poissons. Maintien d'un débit minimum du fleuve compatible avec la richesse écologique du fleuve ; maintien de la dynamique du fleuve Loire</p>	<p>Prise en compte des exigences des oiseaux d'intérêt communautaire dans le SAGE Loire en Rhône-Alpes : concertation entre la structure animatrice et la CLE, le Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF), gestionnaire du canal du Forez et les gestionnaires des étangs : animation d'un groupe de travail par la structure animatrice réunissant l'ensemble des acteurs précités.</p>	<p>COM1 : Concertation autour de la problématique de l'alimentation en eau des étangs de la Plaine du Forez et de la dynamique du fleuve Loire</p>				
Tous les oiseaux liés aux autres cours d'eau							
<p>Les cordons boisés des bordures de cours d'eau (ripisylves) constituent un milieu important pour l'avifaune, notamment comme sites de nidification.</p>	<p>Préserver le réseau des cours d'eau et les espaces associés (zones humides, cordons boisés) dans leurs dimensions écologiques et fonctionnelles</p>	<p>Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau de la plaine du Forez, y compris le fleuve Loire, qui hébergent des oiseaux remarquables (ex : Bihoreau gris, Aigrette garzette...). : - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; Désenvasement, curage : le curage ne sera pas systématique, cette technique pouvant participer à réduire la biodiversité des annexes hydraulique. Il ne se fera que sur avis de la structure animatrice, dans des cas bien particuliers. Modelage de portions de berges en pente douce. Ouverture du milieu, enlèvement manuel des ligneux et exportation. Végétalisation des berges ou de l'annexe aquatique, etc. (détail cf. fiche).</p>	<p>CHARTRE NATURA 2000 "volet cours d'eau" : pas de travaux sur des sites de nidification entre le 15 mars et le 15 juillet sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité du public; Pas de travaux remettant en question le bon état morphologique du cours d'eau sauf cas lié à la sécurité du public; Ne pas introduire volontairement d'espèces exotiques ; plantation du Robinier interdite sur berge</p>			<p>GESc1 : Mesure A32315 P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques des cours d'eau</p>	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTRE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
a) Hérons arboricoles + Milan noir (surtout lit majeur de la Loire)							
Les cordons boisés des bordures de cours d'eau (ripisylves) constituent un milieu important pour l'avifaune, notamment comme sites de nidification.	Préserver le réseau des cours d'eau et les espaces associés (zones humides, cordons boisés) dans leurs dimensions écologiques et fonctionnelles	Gestion et préservation des ripisylves				GESc2 : Mesure A32311 P: Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles et GESc3 : Mesure F22706 : chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la Végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	GESc4 : (=LINEA-04) : entretien des ripisylves
	Maintenir ou restaurer les cordons boisés (ripisylves)	Fleuve Loire : Absence de gestion des boisements du DPF sauf enlèvement d'embâcles si nécessaire (non-gestion)					
b) Sternes pierregarins (moins de 10 couples) - lit majeur de la Loire							
Dynamique fluviale de la Loire altérée expliquant l'absence d'îlots favorables à la nidification des Sternes	Favoriser la nidification des Sternes	Favoriser un réaménagement des gravières inondées favorable à l'agriculture et à la biodiversité dans le cadre des études d'environnement.	COM2 : Préconisations dans le cadre de projets de création ou d'extension de carrières et gravières en vue de la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la plaine du Forez				
		Mise en place de sites artificiels (radeaux à Sternes) dans les gravières inondées				GESc5 : Mesure A32323 P – Aménagements artificiels en faveur des oiseaux	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTRE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
c) Oiseaux nichant des les berges abruptes (Martin pêcheur, Hirondelle de rivage, Guépier d'Europe)							
Dynamique fluviale de la Loire altérée limitant ainsi la création de berges d'érosion favorables à ces oiseaux	Maintenir des berges abruptes	Rajeunissement des berges (2 ou 3 secteurs privilégiés dans la plaine du Forez)				GESc6 : Mesure A32316 P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	
d) Oiseaux nichant sur les bancs de graviers (ex :Petit Gravelot)							
Impact des lâchers du barrage de Grangent sur la nidification de ces espèces d'oiseaux	Prise en compte dans la gestion des barrages	Prise en compte dans le cadre du SAGE	COM1 : Concertation autour de la problématique de l'alimentation en eau des étangs de la Plaine du Forez et de la dynamique du fleuve Loire et COM4 : Cohérence avec d'autres politiques publiques			GESc6 : Mesure A32316 P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	
ENJEU : PRESERVATION DES OISEAUX REMARQUABLES LIES A LA PLAINE AGRICOLE							
Tous les oiseaux de la plaine agricole							
La plaine du Forez abrite quelques oiseaux remarquables nichant dans les milieux agricoles et dont la préservation est liée à certaines pratiques agricoles.	Accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur son exploitation	Diagnostic parcellaire : hiérarchiser les milieux prioritaires et localiser les mesures sur les espaces les plus intéressants (prairies en périphérie d'étang, zones de nidification, prairies bocagères...) Il sera l'occasion d'échanger également avec l'exploitant sur les enjeux écologiques de son exploitation.				condition d'accès au MAET : Mesure CI4 Accompagnement des exploitants pour le choix des mesures pertinentes	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTÉ Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
a) Oiseau nichant préférentiellement dans les prairies de la plaine du Forez : le Courlis cendré (pour les canards, cf. étangs)							
Le Courlis cendré est une espèce nicheuse remarquable des prairies naturelles de la plaine du Forez. La fauche précoce peut entraîner la détérioration des nids et des poussins.	Préserver les nichées d'oiseaux dans ces prairies	<u>Maet</u> : Retard de fauche des prairies autres que les prairies périphériques d'étangs, notamment dans les zones à fort enjeu lié aux oiseaux : Fauche interdite avant le 20 juin. Le déprimaie est autorisé avant le 30 avril. Absence de destruction des prairies permanentes engagées; labour interdit, un seul travail superficiel du sol autorisé sauf cas particulier ; Absence d'écobuage et de brûlage dirigé, limitation de la fertilisation selon modalités, Maîtrise non chimique des refus et des ligneux selon modalités précises , etc. (cf. détail fiche Maet).		CHARTÉ NATURA 2000 : volet "prairie permanente" : 3 points concernés a) absence de traitement chimiques sauf cas particulier b) gestion des refus entre le 15 mars et le 30 juin sauf cas particulier c) Maintenir les prairies permanentes (détail cf. charte)			GESa3 : (=SOCLE H01 + HERBE-06)
		Réaliser une fauche en coupes progressives (réaliser quelques tours puis fauche par bandes extérieures pour faciliter la fuite des animaux)					
b) Oiseaux nicheurs liés préférentiellement aux terres arables : Oedicnème criard et vanneaux huppés							
L'Oedicnème criard est un oiseau des steppes qui s'accommode des terres arables de la plaine du Forez ; il niche dans les cultures de printemps ou les jachères.	Maintenir une diversité de cultures et notamment de cultures de printemps	Les cultures de printemps sont déjà bien représentées sur la plaine du Forez (pas d'aides possibles sur ce thème dans les programmes existants).		CHARTÉ NATURA 2000 : volet "milieux cultivés" : Maintien des éléments de diversité paysagère (haie, arbre isolé, bosquet, talus, point d'eau, dépressions humides...) sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers.			
	Favoriser les jachères faunistiques	Création d'un couvert non récolté : Le maïs est interdit. Les mélanges à partir des couverts ci-dessous sont à privilégier : • les mélanges graminées – légumineuses non récoltés et non pâturés, • les légumineuses non récoltés et non pâturés • les céréales à paille. Toute intervention mécanique est interdite avant le 1er août. La taille minimale du couvert à implanter correspond à une bande de 10 mètres de large. L'apport de fertilisants azotés est interdit.				GESa5 : MESURE CULTURE : Création d'un couvert non récolté (= COUVER07)	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTES Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
c) Oiseaux liés au maillage bocager (ex: Pie-grièche écorcheur)							
Parmi les multiples intérêts qu'elles présentent (brise-vent, protection des sols lors des inondations, filtre naturel des eaux, corridor biologique, rôle paysager, bois de chauffage...), les haies bocagères sont favorables à la biodiversité, en particulier à l'avifaune. La Pie-grièche écorcheur se contente de haies épineuses buissonnantes. Tout autre élément de diversité (arbre isolé, bosquets, mare...) est favorable aux oiseaux.	Maintenir les haies buissonnantes épineuses, les arbres isolés et les haies arborées	Maintien des éléments de diversité paysagère (haie, arbre isolé, bosquet, talus, point d'eau, dépressions humides...) sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers.		CHARTES NATURA 2000 : Engagement "prairies permanentes"			
		En cas de plantation d'arbre isolé, de haie, de ripisylve, utiliser des essences locales et diversifiées					
		Réhabilitation ou plantation de haies, arbres isolés, bosquets, alignement d'arbres et Entretien de haies, alignements, arbres isolés : - Intervention hors période de nidification - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes (donc n'éclatant pas les branches) ; Matériel autorisé : Lamier à scie, tronçonneuse - Paillage plastique interdit - Utilisation d'essences indigènes - Reconstitution et remplacement des arbres manquants ; Création des arbres têtards Pas de fertilisation; Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions				GESa6 : Mesure A32306 P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	
	Préserver les éléments de diversité du territoire	Respect de 2 tailles en 5 ans en année 2 et 4 Réalisation des interventions entre octobre et février (hors période de nidification) Surface éligible comprise entre 0,01 et 0,5 ha Dans le cas d'une réimplantation pour assurer la continuité de la haie : - Paillage plastique interdit - Essences à réimplanter à choisir parmi les essences déjà présentes dans la haie et à piocher dans la liste fournie (jeunes plants de moins de 4 ans) :				GESa7 : Mesure A32306 R : Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	GESa7 : Entretien des haies (=LINEA 01)
						GESa7 : Entretien des bosquets (=LINEA 04)	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTE Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
Parmi les multiples intérêts qu'elles présentent, les haies bocagères sont favorables à la biodiversité, en particulier à l'avifaune. La Pie-grièche écorcheur se contente de haies épineuses buissonnantes. Tout autre élément de diversité (arbre isolé, bosquets, mare...) est favorable aux oiseaux.	Préserver les éléments de diversité du territoire	Création (de préférence en point bas des parcelles) et entretien des mares : <u>Contrats Natura 2000</u> : - Période d'entretien hors période de reproduction des batraciens ; Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ; Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ; Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords ; Faucardage de la végétation aquatique ; Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ; Exportation des végétaux ; Enlèvement des macro-déchets <u>MAET</u> : curage doux et partiel hors période de reproduction des amphibiens, lutte contre les espèces envahissantes, accès limité au bétail...				GESa8 : Mesure A32309 P : Création ou rétablissement de mares et Mesure A32309R – Entretien de mares	GESa8 : Restauration et/ou entretien de mares (=LINEA 07)
ENJEU : PRESERVATION DES OISEAUX REMARQUABLES LIES AUX MILIEUX FORESTIERS (hors cordons boisés des bords de cours d'eau => cf. fleuve Loire)							
tous les oiseaux liés aux milieux forestiers (Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir...)							
L'habitat forestier optimal de ces espèces est la forêt naturelle de feuillus, avec notamment la présence d'arbres de futaie, de vieux arbres, d'arbres morts et présentant des cavités.	Objectif transversal : maintenir l'intérêt des milieux boisés pour les oiseaux	Engagements <u>Tous les boisements</u> : • Abattage hors période de nidification des oiseaux, soit en dehors de la période du 15 mars au 15 juillet ; • Maintien des arbres à loge de Pic noir. <u>Ripisylves</u> : • Maintenir les surfaces existantes de ripisylve à la date d'engagement • Favoriser la régénération naturelle • Absence de coupe rase • Pas d'introduction d'espèces exotiques (Robinier, cultivars de Peupliers...) <u>En cas de reboisement</u> : • Epicéa commun et Douglas interdits ; • Reboisement limité à 1 hectare d'un seul tenant, sauf cas d'accident climatique ou sanitaire +recommandations (cf. Charte)		CHARTE NATURA 2000 : volet "milieux forestiers"			
L'habitat forestier optimal de ces espèces est la forêt naturelle de feuillus, avec notamment la présence d'arbres de futaie, de vieux arbres, d'arbres morts et présentant des cavités.	Objectif transversal : maintenir l'intérêt des milieux boisés pour les oiseaux	Maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés dans la mesure pendant 30 ans (détail, cf. fiche contrat Natura 2000 F22712).				GESf1 : Mesure F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	

CONSTAT	OBJECTIFS (transversaux et ciblés)	PRINCIPES D'ACTIONS	OUTILS				
			Actions d'animation du docob	Bonnes pratiques à maintenir	Actions de gestion		
			Fiches DOCOB	CHARTÉ Natura 2000	Mesures " ETANG"	CONTRATS Natura 2000	MAET
ENJEU : CAS PARTICULIER D'OISEAUX REMARQUABLES							
Hibou Grand Duc							
L'aménagement de falaises, habitat préférentiel du Hibou Grand Duc, peut perturber l'espèce.	Eviter l'aménagement des falaises afin de garantir la tranquillité des sites pendant la période de reproduction des oiseaux.	Limitation des accès publics au grand public permanente ou temporaire des zones d'habitat du Hibou Grand Duc pendant la période de reproduction	COM5 : Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site et COM6 : Information du grand public in situ				
Cigogne blanche / Balbuzard							
La mise en place de sites artificiels peut favoriser l'installation spontanée de ces espèces.	Favoriser la nidification	Mise en place de plateformes de nidification : Les opérations doivent être menées par des spécialistes et une étude fine du choix d'un emplacement pertinent de ces radeaux ou plateformes doit être menée en préalable à ces opérations. La mise en place de radeaux à Sternes pierregarins (moins de 10 couples répertoriés dans le mit majeur de la Loire sur la plaine du Forez) doit être envisagée sur certaines gravières inondées à proximité du fleuve Loire.				GESf2 : Mesure A32323 P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	

* : cf. liste établie par le groupe scientifique (FDC 42, FRAPNA 42, LPO 42, CG42, CREN, Mosaïque)